

### COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Samedi 22 juin 2024

Le samedi 22 juin 2024, à 9h30, le comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne sur la convocation qui a été adressée le 13 juin 2024 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 71 Nombre de voix : 151

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit BARANGER

Madame Sophie TUBIANA introduit la séance en excusant monsieur Gilles TALLUAU, Maire de Varennes-sur-Loire, représenté par Madame Brigitte SAINT-CAST, déléguée au Parc, qui accueille les participants et présente la commune.

Madame Sophie TUBIANA annonce que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion du 23 mars est adopté à l'unanimité.

Au nom du Bureau et des membres du Comité Syndical, Mme Sophie TUBIANA présente tout son soutien à Mme Elsa Richard, conseillère régionale des Pays de la Loire et membre du Bureau du Parc, qui a été menacée de mort lors de la campagne des législatives.

### 1. Approbation de la charte avant la transmission au Ministère

Mme Sophie TUBIANA présente l'état d'avancement de la procédure de révision de la charte.

Après l'enquête publique réalisée en mars dernier, il s'agit à présent de transmettre au Ministère de la Transition écologique une version amendée du projet de charte.

En réponse aux recommandations de la Commission d'enquête et de l'Autorité environnementale des modifications sont proposées dans les différents documents constitutifs du projet de charte.

Dans le projet opérationnel du rapport de la charte, il est proposé de reformuler le titre de la mesure n°30. « *S'engager pour un urbanisme écologique sans étalement* » deviendrait « *S'engager vers un urbanisme écologique sans étalement* ». À la suite d'une concertation étroite, menée avec la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire et l'Architecte des bâtiments de France, portant sur la mesure n°35 relative à la signalétique et la publicité, il est proposé d'intégrer des exceptions dans les secteurs patrimoniaux remarquables. Sur le territoire, deux communes sont concernées par ces dispositions : Chinon et Saumur. Par ailleurs, pour prendre en compte les remarques de la commune de Doué-en-Anjou sur une erreur manifeste sur le Plan de Parc, une coupure d'urbanisation serait déplacée. Enfin, la légende de ce document serait modifiée pour dater les données utilisées.

En réponse à des remarques sur la nature et la formulation de certains indicateurs, un travail a été mené avec les services de l'État, des Régions et des Départements pour faire évoluer et reformuler des indicateurs.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU, directrice adjointe, présente les évolutions proposées. Pour les indicateurs de la mesure « eau », les ajustements concernent principalement la mise en adéquation avec les ambitions du SDAGE. Le retrait d'un indicateur lié à la qualité des eaux souterraines est proposé, les données étant peu disponibles et complexes à analyser. Un nouvel indicateur relatif à la présence d'Organismes unique de gestion collective de l'eau (OUGC) sur les territoires considérés est ajouté. Enfin, un indicateur de la mesure « énergie » est ajusté, car la rédaction précédente faisait référence de manière erronée à la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

M. Michel PONCHANT, élu de Fontevraud-l'Abbaye, explique que le déploiement d'OUGC sur l'ensemble du territoire du Parc n'est pas assuré et rappelle que le positionnement du Parc sur l'eau est délicat, car il n'a pas de compétences sur l'eau.

Mme Sophie TUBIANA estime que, sans une forte volonté nationale sur l'eau, aucune évolution positive n'est possible. Les Agences de l'eau doivent pouvoir fonctionner en ayant des moyens dédiés à la hauteur des enjeux.

Elle poursuit en indiquant que, pour prendre en compte les remarques formulées lors de l'enquête publique par l'association de défense des loisirs verts CODEVER, la partie relative aux implications réglementaires de la charte sur ce sujet a été détaillée et la définition du terme « zones humides » a été précisée. La Présidente rappelle que, lors de l'enquête publique, plus de 200 dépôts de contributions concernaient les loisirs motorisés, en demandant au Parc de retirer toutes restrictions du projet de charte. Elle explique qu'elle a été interpellée par un pratiquant de loisirs motorisés à ce sujet. Elle indique que d'autres Parcs ont été concernés par ce type de dépôts massifs. Elle rappelle le cadre réglementaire : si le Parc se doit d'introduire une mesure relative à la circulation des véhicules terrestres motorisés, il n'a pas le pouvoir d'interdire. Il accompagne seulement les communes pour expliquer les fragilités des milieux et permettre à ces dernières de prendre des arrêtés de régulation si elles le souhaitent.

M. Thibaut MEURGEY, directeur du Parc, précise que, si le CODEVER dépose un recours, il est fort probable que ce recours ne porte pas sur la charte, mais sur le décret de classement, donc auprès de l'État. Le Conseil d'État, qui a eu à se prononcer sur le sujet, réaffirme que le rôle des Parcs est bien d'accompagner les collectivités et que la décision et la responsabilité de toutes restrictions de circulation revient aux communes.

Le directeur présente le programme à 3 ans qui sera annexé à la charte. Il s'agit d'une feuille de route stratégique qui doit démontrer de manière concrète comment les objectifs de la charte pourraient s'inscrire dans l'action du Parc après son adoption. Les actions structurées autour des grandes vocations de la charte déclinent 9 grands projets :

- information et mobilisation des habitants et acteurs
- restauration de milieux naturels
- gestion et création d'aires protégées
- animation de réseaux de gestionnaires de zones humides
- appui aux agriculteurs engagés pour la biodiversité – MAEC, Marque
- valorisation, gestion et maîtrise de l'offre touristique
- développement de la Marque Valeurs Parc naturel régional
- renaturation des villes et villages
- renforcement de la place de l'arbre dans les paysages

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que, dès 2023, un travail a été mené en inter-commissions, en liaison avec les travaux des commissions pour élaborer ce programme. Elle précise que la mise en œuvre effective des actions listées sera directement corrélée à la mobilisation des moyens financiers associés.

M. Thibaut MEURGEY commente le tableau prévisionnel des équivalents temps plein en précisant que les 38 ETP cités pour 2027 traduisent une trajectoire globale, mais ne sont techniquement et financièrement pas possibles à assurer pour le Parc. Il s'agit d'un estimatif des moyens humains

nécessaires à la mise en œuvre des actions citées pour répondre aux ambitions de la charte. En ce sens cet outil est avant tout prospectif. Il permettra d'engager un dialogue avec les financeurs et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

M. Jean-Pierre ANTOINE, maire de Courchamps, demande si des aides financières pour les ETP seront mobilisées.

Mme Sophie TUBIANA explique que le Fonds vert finance du fonctionnement, notamment des ETP.

La Présidente propose que s'ouvre un débat sur le montant des cotisations. Elle ne souhaiterait pas que le Parc se retrouve dans la situation que l'on a connue précédemment. Elle rappelle que le précédent Président, M. Benoit BARANGER, a réussi à augmenter les cotisations après un débat houleux en Comité syndical. Elle rappelle la décision, en 2022, d'augmenter progressivement sur 3 ans la cotisation, la portant à 1,5 € par habitant en 2025. Elle estime qu'il ne faut pas attendre 5 ans pour prévoir une nouvelle augmentation en rappelant que certaines communes ne paient pas en direct les cotisations alors même que ces dernières touchent la dotation pour les aménités rurales. Elle est à l'écoute des propositions de l'assemblée pour rechercher des solutions.

M Jean-Pierre ANTOINE constate les différences de cotisation entre les deux Régions.

M. Thibaut MEURGEY précise qu'il faut considérer les cotisations statutaires et les dotations sur le programme d'actions des Régions.

M. Thierry DEGUINGAND, maire de Seully demande si l'augmentation de la cotisation des ville-portes et des EPCI est envisagée et si elle peut être corrélée avec l'inflation.

M. Thibaut MEURGEY indique que les projections réalisées tiennent compte du nouveau périmètre du Parc, avec l'hypothèse que toutes les communes rejoignent le Parc, ce qui entraînerait une augmentation mathématique des cotisations.

M. Didier ROUSSEAU, maire d'Artannes-sur-Thouet et Conseiller départemental, estime qu'il est plus intéressant d'avoir une augmentation régulière et raisonnable plutôt qu'une augmentation brusque importante.

Mme Sophie TUBIANA tient à remercier les communes qui ont voté des augmentations de cotisations au Parc : Bourgueil, L'Île-Bouchard et Benais.

M. Benoit BARANGER estime que, dans les territoires où les EPCI assurent le versement de la cotisation, il sera important de bien informer les élus municipaux. Il est tout à fait favorable à la mise en place, à nouveau, d'un pourcentage d'augmentation par an de la cotisation, celui-ci lui semble même indispensable pour permettre au Parc d'assurer ses missions d'ici 2039. Il rappelle que le Parc est en dessous de la moyenne nationale des cotisations qui est située autour de 2 à 2,5 € par habitant. Il ne souhaite pas que cette cotisation soit corrélée avec l'inflation, car elle touche toutes les collectivités.

M. Pascal MARIE, délégué de Villebernier, estime qu'au-delà du financement des nouvelles opérations nécessaires, le Parc va subir l'inflation. Il est ainsi favorable à la mise en place d'augmentations mécaniques liées à l'inflation qui est aujourd'hui située entre 2 à 5 %.

M. Claude ROUX, délégué de la commune d'Anché, estime que la dotation spécifique versée aux communes appartenant au Parc, l'inflation et le montant très bas des cotisations par rapport aux autres Parcs justifient une augmentation des cotisations des communes.

Mme Sophie TUBIANA considère qu'il serait plus simple que les communes paient directement leur cotisation sans que cela passe par les EPCI.

M. Benoit BARANGER rappelle que cette décision appartient aux EPCI concernés et qu'il s'agit ici de voter une charte pour 15 ans pour laquelle il estime nécessaire que le Parc se donne les moyens de ses ambitions. Il lui semble que la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire pourrait potentiellement après 2026 modifier sa CLECT en ce sens.

M. Michel PONCHANT rappelle que, lors de la dernière augmentation, il avait été proposé au Comité syndical que la cotisation soit systématiquement transférée aux communes. Il se dit favorable à une augmentation régulière de la cotisation. Il estime, en tant que membre de la commission Finances, que les communes devraient mobiliser leur dotation pour contribuer financièrement aux projets dont elles bénéficient lorsqu'ils sont portés en maîtrise d'ouvrage par le Parc, afin de faire baisser la part d'autofinancement du Parc.

Mme Christine FAUQUET, conseillère régionale de la Région Centre-Val de Loire donne l'exemple du Pays Loire-Touraine dont elle a été vice-présidente. Le Pays a été confronté à la même problématique. La cotisation a augmenté de 1 à 1,5 € sans régler le problème, les EPCI qui avaient reçu le transfert de charge des communes ont refusé que l'augmentation soit systématisée. Chaque année un débat était nécessaire autour de cette question. Il lui semble ainsi plus pertinent de voter une augmentation systématique plutôt que de s'épuiser dans des débats chaque année.

M. Jean-Michel MARCHAND, président de la Commission Biodiversité, considère qu'il est nécessaire de dialoguer en amont et de ne pas décider unilatéralement des augmentations. Il rappelle que cette décision est prise au moment du vote du budget chaque année. Il lui semble important de déterminer quel est le montant de cotisation raisonnable pour mettre en œuvre la charte et de mener un travail d'information auprès des communes et des EPCI dans les 2 ans afin d'être en mesure de revenir vers les prochains conseils municipaux pour négocier cette augmentation. Il rappelle qu'en tant que Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, il a porté l'élaboration de la CLECT. Toutes les augmentations sont aujourd'hui assumées par la Communauté d'agglomération. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est le fait que la dotation pour les aménités rurales soit versée aux communes sans partage possible avec les EPCI. Il estime fort probable que les communes importantes, qui ne touchent pas la dotation, ne soient pas favorables à ce retransfert.

M. Jean Pierre ANTOINE considère qu'il faut procéder de manière progressive en mettant en place une dotation pour les EPCI. Il précise que sa commune mobilise les financements obtenus dans le cadre de la dotation pour réaliser des actions en faveur de la biodiversité comme la plantation de haies ou le financement de projets scolaires sur l'environnement.

Mme Sophie TUBIANA précise que le Conseil départemental du Maine-et-Loire a voté une légère augmentation de sa cotisation et que la rencontre avec la nouvelle Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire n'a pas été suivie d'effets immédiats. Elle rappelle que la dotation des Départements est la même depuis la création du Parc en 1996. Elle le regrette d'autant plus que le Parc et les Départements collaborent très fréquemment sur des projets en faveur de la biodiversité.

Mme Marie-Jo HAMARD, conseillère départementale du Maine-et-Loire, fait état des difficultés que rencontrent les Départements. Ils fonctionnent grâce aux dotations de l'État. 60 % de leur budget est dédié au social en mobilisant des dotations décidées par l'État sans compensation complète, comme le RSA. Toutes ces dépenses se cumulent. Dans ce contexte partagé de tensions financières, il lui semble essentiel d'œuvrer ensemble.

Mme Sophie TUBIANA estime que les Départements ont connu des périodes plus fastes sans que l'augmentation de la dotation auprès du Parc n'ait été envisagée.

M. Roland MARION, conseiller régional des Pays de la Loire explique, qu'en raison des fragilités financières que rencontrent également la Région, la dotation au titre des Contrats de Parc a diminué de 12% en 2024. Malgré ces difficultés, la Région a voté un appui supplémentaire sur la révision de la charte en 2023 de 50 000 €. Il craint que les financements mobilisés au titre du Fonds vert ne soient pas pérennes et compromettent l'aboutissement des actions engagées.

Mme Sophie TUBIANA constate que, dans cette période d'incertitude globale, liée notamment à la pérennisation de la dotation aménités rurales et au Fonds vert, la seule certitude concerne la politique européenne et les fonds associés.

M. Thibaut MEURGEY indique que la Secrétaire d'État a assuré à la Fédération des Parcs que la dotation de 2024 sera bien versée début juillet.

Mme Sophie TUBIANA poursuit sur les projets d'évolution statutaire. Le souhait est de maintenir la prééminence des voix communales en maintenant le principe d'une voix par commune. Conjointement, la volonté est de faire monter en puissance les EPCI. Cette proposition rejoint les préconisations de la Fédération des Parcs et les recommandations des commissaires enquêteurs.

Il est proposé d'augmenter le nombre de délégués des EPCI en appliquant le principe d'un délégué par tranche de 10 000 habitants. Le nombre de délégués des EPCI passerait ainsi de 20 à 24, les Communautés de communes de Chinon, Vienne et Loire, Baugeois-Vallée, Loir-et-Sarthe et la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire obtenant un délégué de plus. Corrélativement seraient créés un nouveau collège et une nouvelle vice-présidence au Bureau.

Mme Sophie TUBIANA précise qu'elle a rencontré, avec le directeur, tous les présidents des EPCI afin de leur proposer d'établir une cotisation pour les EPCI calculée par tranche de 10 000 habitants.

M. Thibaut MEURGEY précise que le territoire considéré pour définir le nombre d'habitants n'est pas celui de l'EPCI dans son entièreté, mais seulement les communes situées dans le périmètre du Parc.

Mme Sophie TUBIANA explique qu'il est proposé de faire diminuer le nombre de voix des Départements de 6 à 4 voix par délégué. Afin de maintenir le poids des Régions au regard de leurs cotisations, une augmentation de 6 à 7 voix par délégué régional est envisagée. Elle précise que, contrairement à d'autres Parcs naturels régionaux, les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire ne demandent pas à être majoritaires au sein du Syndicat mixte du Parc.

M. Thibaut MEURGEY rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de valider le projet de statuts annexé à la charte qui sera transmis au Ministère. Les nouveaux statuts deviendront exécutifs au terme de la procédure. D'autres échanges au sein du Comité syndical pourront avoir lieu pour finaliser les nouveaux statuts.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la commune de Sainte-Maure-de-Touraine deviendra une nouvelle ville porte du Parc.

M. Thibaut MEURGEY précise que Sainte-Maure-de-Touraine n'intègre pas le périmètre du Parc, elle intègre le Comité syndical. Ainsi, elle aura une voix délibérante, mais ne sera pas classée en Parc naturel régional.

Mme Valérie GERVES, Conseillère départementale de l'Indre-et-Loire souhaite l'augmentation de la cotisation du Conseil Départemental.

M. Thibaut MEURGEY indique qu'une évolution du portage de voix est envisagée avec la possibilité pour un délégué de porter 2 pouvoirs, au lieu de 1 actuellement.

Mme Sophie TUBIANA explique que, dans l'attente de l'avis final du Ministère, le processus n'est plus entre les mains du Parc. Elle rappelle le travail colossal réalisé, retardé par la crise sanitaire. Elle remercie les agents du Parc qui ont travaillé à tous les niveaux pendant l'élaboration de la charte, les membres du Bureau et les membres du Comité syndical pour leur soutien et leur présence lors des séances dédiées aux votes de la charte. Elle remercie les Régions qui ont apporté des financements complémentaires permettant de mener à bien cette longue procédure. Elle explique, par ailleurs, que la Fédération des Parcs souhaite simplifier cette procédure. Elle y est favorable.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de charte 2024-2039 ajusté pour prendre en compte les avis de la Fédération de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de protection de la nature, du Préfet de la Région Pays de la Loire, de l'Autorité environnementale et les recommandations de la Commission d'enquête ;
- ✓ valident le contenu du projet de charte 2024-2039 qui sera transmis au Préfet coordinateur ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout autre document y afférent.

## **2. Élection d'un membre du Bureau suite à une démission**

Mme Sophie TUBIANA annonce qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau suite à la démission de M. Paul OPRÉA, représentant de la commune de Loire-Authion. Elle précise que tous les membres du Comité syndical peuvent être candidats en indiquant qu'une représentation de tous les territoires est souhaitée au sein du Bureau.

Mme Sophie TUBIANA demande si l'assemblée souhaite un vote à bulletin secret. Aucun délégué n'ayant formulé cette demande la Présidente annonce que l'élection sera réalisée à main levée.

Mme Sophie TUBIANA invite des candidats à se manifester.

Mme Laurence BROSSARD, adjointe depuis 2020 de Loire-Authion, est la seule candidate. Elle se présente. Éluë de la commune de Corné depuis 16 ans, elle est adjointe à la participation citoyenne, aux relations avec les usagers, au numérique de Loire-Authion. Depuis la démission de M. Paul OPRÉA, elle a également la charge de l'écologie. Depuis toujours intéressée par l'action du Parc et les enjeux sur lesquels il travaille, elle estime que le Parc joue un rôle important pour le territoire. Elle précise que la commune de Loire-Authion regroupe 7 communes déléguées : Andard, Brain-sur-L'Authion, Corné, Bauné, La-Bohalle, La-Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire.

Il est procédé au vote.

Mme Laurence BROSSARD s'abstient.

Les membres du Comité syndical, à la majorité, élisent Mme Laurence BROSSARD membre du Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

### 3. Ouverture d'un poste non permanent à la Maison du Parc

Mme Sophie TUBIANA explique qu'il est proposé d'ouvrir un poste non permanent à la Maison du Parc dédié à l'accueil durant la saison estivale. Elle considère que ce poste est d'autant plus indispensable que la Société publique locale Saumur-Val de Loire, confrontée à des difficultés financières, a diminué la présence de ses agents dans ses antennes et à la Maison du Parc. Jusqu'alors, la SPL délèguait un contractuel à la Maison du Parc 6 mois par an et un second, durant les deux mois d'été.

M. Thibaut MEURGEY précise que le poste est inscrit au budget prévisionnel. Il indique que l'ouverture du poste est proposée sur une large période, mais que le recrutement ne sera réalisé que sur 2 mois.

M. François LAFOURCADE, Conseiller départemental de l'Indre-et-Loire demande si les plages d'ouverture de la Maison du Parc seront impactées.

Mme Sophie TUBIANA explique que la SPL Saumur-Val de Loire envisageait de ne plus mobiliser ses agents les dimanches. Il a été nécessaire d'expliquer l'importance pour la qualité de l'accueil touristique des ouvertures les dimanches. Un compromis a été trouvé avec des fermetures les vendredis et les lundis pour préserver les ouvertures des dimanches.

M. Thibaut MEURGEY explique que le Parc essaie de limiter les impacts, mais les horaires ont dû être ajustés. Par exemple sur les pauses méridiennes, le bâtiment doit être fermé.

Mme Sophie TUBIANA indique, au par ailleurs, que la Maison du Parc dispose d'une station de réparation de vélos et que deux très belles expositions intérieure et extérieure sur les sols sont actuellement à découvrir.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ créent pour un accroissement temporaire d'activité un emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de travail égale 35/35e sur le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C dans la filière culturelle, pour assister la responsable de la Maison du Parc sur les missions de médiation, notamment la préparation de la saison suivante, pour une durée de 3 mois à compter de la date d'embauche sur la période de mi-juillet 2024 à mi-décembre 2024 ;

- ✓ autorisent Madame la Présidente à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois (durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris) à compter de la date d'embauche sur la période de mi-juillet 2024 à mi-décembre 2024.pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité à la Maison du Parc ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tout autre document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ précisent que la rémunération est fixée par référence à l'échelle indiciaire de la grille d'adjoint du patrimoine auquel s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

## 4. Informations et questions diverses

### ■ **Présentation du site internet et de l'application mobile de randonnées « Rando Loire-Anjou-Touraine / GéoTrek »**

Mme Sophie TUBIANA présente la nouvelle application « Rando Loire-Anjou-Touraine » réalisée en partenariat avec les offices du tourisme et les EPCI du territoire.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que cette application avait été présentée lors de la délibération relative au programme d'action, en décembre 2023. Cet outil est le symbole d'un travail important mené en partenariat avec les EPCI du territoire et les acteurs du tourisme. Plus de 200 randonnées sont disponibles sur le site. Cette offre est couplée avec la mise en valeur de l'offre touristique à proximité des sentiers : hébergements, restaurants, sites de visite, zones d'intérêt patrimonial et de sensibilité environnementale. Il rappelle que le Parc a pu mobiliser un budget d'investissement conséquent pour réaliser cette action, grâce au soutien des Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Les EPCI participent financièrement pour assurer la maintenance et l'hébergement du site à raison de 700 euros par an. Le lancement officiel de l'application est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet. Cependant, il est possible de télécharger dès à présent cet outil.

M. Pierre DE BOUTRAY, maire Saint-Macaire-du-Bois, demande si de nouvelles randonnées peuvent être rentrées et si tel est le cas, à qui il faut transmettre l'information.

M. Thibaut MEURGEY explique que l'outil n'est pas statique. D'autres randonnées, informations, sites de visite peuvent être ajoutés. Ce sont les EPCI et les Offices de tourisme qui saisissent les randonnées dans l'application. Il invite ainsi M. Pierre DE BOUTRAY à prendre contact avec la SPL Saumur Val de Loire.

M. Matthieu CLEMOT, référent éducation et valorisation de l'offre touristique, explique qu'en cas de canicule, crue ou catastrophe naturelle, des randonnées peuvent être retirées de manière temporaire.

Mme Sophie TUBIANA demande si un travail peut être mené avec les Fédérations de chasse pour fermer des parcours en cas de battues.

M. Matthieu CLEMOT indique que l'information peut être intégrée si elle est transmise.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, constate que les communes historiques ne sont pas prises en compte. Par exemple, une des randonnées propose un départ devant la supérette de Brissac sans préciser s'il s'agit d'une commune déléguée.

M. Matthieu CLEMOT explique que l'outil de localisation peut aider l'utilisateur à se repérer. Cependant, cette fonctionnalité serait à améliorer.

## ■ **Labellisation Ramsar : état d'avancement et retours sur séminaire international**

M. Philippe DUBARRY et M. Jackie PASSET respectivement délégués des communes de Benais et La-Ménitrie témoignent, avec Guillaume DELAUNAY, chef du service biodiversité, et Pascal QUENIOT, chargé de mission zones humides, des échanges et informations transmises lors du séminaire national des sites Ramsar.

M. Jackie PASSET explique que la convention Ramsar tire son nom de la ville iranienne où a été signé, en 1971, le traité international pour la conservation des zones humides. La France a ratifié ce traité en 1986. L'association Ramsar France a été créée en 2011 pour assurer un lien entre les réflexions et résolutions des pays signataires de la Convention de Ramsar et les sites français. Il témoigne ici en tant que membre de la délégation du Parc, candidat à la labellisation du site « la Loire des Confluences » ayant participé au 16<sup>e</sup> rassemblement des sites Ramsar de France outremer, organisé à La Réunion du 22 au 25 mai dernier.

M. Philippe DUBARRY indique que cette édition était très importante, car réalisée en présence de nombreux pays de l'Afrique australe. Des tables rondes et des visites de sites ont été organisées pour partager les expériences et les problématiques.

Les échanges relatifs à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont mis en exergue l'importance de la veille, la nécessité de comprendre la globalité des écosystèmes et de faire preuve de prudence, car il n'existe pas de solution absolue applicable dans tous les contextes.

Sur l'impact du changement climatique, les questionnements ont porté sur la nécessité d'intervenir ou de laisser faire. Il est apparu essentiel de faire preuve d'une vision et d'une gestion plus douce et participative. Le leitmotiv : observer pour réagir et prendre le temps avant d'agir.

Les débats sur les zones côtières sujettes aux submersions ont mis en avant la nécessité d'établir une gouvernance à l'échelle du bassin versant et de définir des zones à enjeux, car il est impossible de tout surveiller.

La question des inondations a nourri de nombreux échanges au terme desquels il est apparu essentiel, là aussi, de travailler à l'échelle du bassin et possiblement du delta. Le courage a été mis en avant comme une nécessité pour faire face à l'inaction et promouvoir la sacralisation des espaces de liberté pour l'eau, rendre intelligibles les données pour les responsables et collaborer hors frontières.

Enfin, la mobilisation citoyenne est apparue comme une modalité indispensable pour mettre en œuvre ces actions. Faire participer la communauté à la prise de décision, donner la parole aux individuels et reconnaître explicitement leurs apports participent à l'intelligence et à la pertinence des actions menées.

M. Philippe DUBARRY et M. Jackie PASSET ont reçu des signes encourageants lors de ce séminaire. Le projet de classement du site « Loire des confluences » a été cité au même titre que le projet de classement Ramsar du Parc d'Armorique. Il a été précisé que la labellisation de ces deux sites est prévue pour 2026 au plus tard. La démarche du Parc apparaît donc comme bien engagée et crédible.

M. Jacky PASSET indique qu'il est possible que notre territoire soit appelé à organiser un séminaire national dans les années à venir.

M. Philippe DUBARRY explique que la communication et l'éducation sont des aspects essentiels de la démarche. Il s'agit ici d'une demande explicite du Ministère.

M. Matthieu CLEMOT présente une des actions éducatives réalisées en liaison avec les enjeux liés aux zones humides. Le projet, labellisé « Aire terrestre éducative » par l'Office Français pour la Biodiversité est mené avec les éco-délégués du lycée professionnel Sadi Carnot de Saumur.

M. Philippe DUBARRY indique que des échanges entre élèves sont réalisés entre des sites labellisés Ramsar. Via des dispositifs virtuels les élèves de collèges et lycées peuvent par exemple échanger sur les particularités des plantes et espèces animales présentes dans les zones humides de leur territoire.

M. Pascal QUENIOT rappelle que le périmètre est lié au secteur concerné par des sites Natura 2000 faisant l'objet de plans de gestion. Il présente le calendrier de labellisation et les étapes à venir :

- Juillet 2024 : transmission du dossier au COTECH dont DREAL pour pré-instruction
- Septembre 2024 : délibération en Bureau pour arrêt du projet de territoire.
- Mi-septembre 2024 : avis du Copil Natura 2000 Loire d'Indre-et-Loire.
- Début octobre 2024 : transmission du projet et de son résumé aux collectivités
- Fin novembre 2024 : retour et analyse des avis / instauration du comité de suivi pour arrêter
- Décembre 2024 : saisine de la DREAL coordinatrice
- Février-mars 2025 : avis du CSRPN Pays de la Loire
- Avril 2025 : transmission officielle du dossier au Ministère
- Avril-Mai 2025 : visite de terrain avec la DEB, Ramsar France et les rapporteurs du CNPN / MNHN.
- Mai-juin 2025 : avis CNPN, MNHN, groupe national pour les milieux humides.
- Juillet-août 2025 : intégration des avis et remarques.
- Septembre 2025 : envoi au secrétariat de la convention de Ramsar.
- Octobre 2025 : validation par le secrétariat de la Convention pour inscription sur la liste des sites Ramsar.
- Novembre 2025 : lettre de désignation.
- février 2026 (idéalement) : Labellisation, cérémonie et inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Sophie TUBIANA remercie l'ensemble des participants et clôture la séance. Elle invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

## *Représentants des Régions et Départements*

### Présents :

M. Roland MARION, Région Pays de la Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

### Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays de la Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Christophe POT, Région Pays de la Loire, à M. Roland MARION  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Christine FAUQUET  
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier GUILLAUME  
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Valérie GERVES  
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT

### Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays de la Loire  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays de la Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays de la Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

## ***Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire***

### Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou	M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps	M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré	M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Patrick BECK, Turquant	

### Absents ayant donné procuration :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné, à M. Jean-Pierre ANTOINE  
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard, à M. Jean-François SUIRE  
M. Jean-Michel BONNIN, Montreuil-Bellay, à M. Pierre DE BOUTRAY  
Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées, à M. Vincent LÉPY  
M. Loïc BIDAULT, Saumur, à M. Pascal MARIE  
Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à Mme Brigitte SAINT CAST  
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice, à M. Rodolphe BRIOUDE  
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou, à Mme Armelle PONCET  
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance, à Mme Laurence BROSSARD  
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Claude SOURDEAU

M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à M. Thomas GRIPPON

Excusés :

M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet  
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou  
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes  
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay  
M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué  
M. Guy LANDAIS, Épiéds  
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins  
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame  
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou  
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes  
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles  
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier  
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau  
M. Willy DELAUNAY, Neuillé  
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay  
M. Claude DURAND, Rou-Marson

M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois  
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple  
M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny  
M. Sylvain PELTIER, Varrains  
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay  
M. Jean BROUARD, Verrie  
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire  
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine  
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée  
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

**Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire**

Présents :

M. Claude ROUX, Anché  
M. Pierre NION, Benais  
M. Philippe DUBARRY, Benais  
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont  
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes  
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire  
M. Michel PIQUIER, Cinais  
M. Christian SAGET, Continvoir  
M. Vincent GASSELIN, Gizeux  
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire

Mme Martine NEVEU, Lémeré  
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré  
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé  
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne  
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Claude ROUX  
M. Gilles PELLE, Bourgueil, à M. Pierre NION  
Mme Claudine LECLERC, Braslou, à Mme Françoise MANCEAU  
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse, à M. Michel PIQUIER  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Philippe JAMET  
M. Gilles ROSALIE, Restigné, à M. Thierry DEGUINGAND  
M. Philippe RÉAL, Rivarenes, à M. Vincent GASSELIN  
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron, à M. Christian SAGET  
M. Gérard MARULA, Thizay, à Mme Angélique BOIZIAU  
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre, à M. Jean-Marie KUZIOR  
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne, à Mme Martine NEVEU

Excusés :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine  
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches  
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux  
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau

M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron  
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye  
M. Claude VASSEUR, Brizay  
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin  
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude  
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé  
M. Eric MAUCORT, Chinon  
M. Damien DOUCET, Courcoué  
M. Vincent MARECHAL, Couziers  
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux  
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
M. Lionel HEGRON, Huismes  
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay  
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux  
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault  
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin  
Mme Hédia GHANAY, Langeais  
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné  
Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé  
M. Justin RAIMBAULT, Marçay  
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande  
Mme Florence MARIE, Panzoult  
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne  
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan  
M. Raphaël HANNIET, Razines

Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne  
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière  
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché  
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt  
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil  
Mme Karine PIAUT, Sazilly  
M. Eric LUANCO, Seully  
M. Kévin CLAVEAU, Tavant  
M. Laurent BODIN, Theneuil  
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze  
M. Stéphane ROY, Trogues  
M. Didier DOUCHET, Vallères  
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château  
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers  
Mme Agathe CHIRON, Villandry  
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire  
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre  
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire